

Point Bio

58-89

Lettre d'actualité à destination des agriculteurs bio de la Nièvre et de l'Yonne



Document rédigé par François BONAL, Marjorie LAUTIER et Marianne ROISIN à partir des observations du réseau de parcelles de la Chambre d'Agriculture réalisées le 20/03/2023. Les informations précédentes sont dans le Point Bio n°3 du 10/02/2023



Des conseillers à votre écoute

CA58

François BONAL - 06 40 30 51 73
Conseiller Grandes Cultures
Biologiques

Charles DUVIGNAUD - 06 33 27 02 60
Référént élevage Agriculture
Biologique

Noémie SANZOIT - 07 86 73 08 37
Coordination Agriculture Biologique

CA89

Marie BOUILLE - 07 86 73 08 37
Expérimentation en Agriculture
Biologique












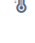
Marjorie LAUTIER - 06 77 75 30 28
Conseillère en Agriculture
Biologique

Marianne ROISIN - 06 80 93 95 00
Conseillère en Agriculture
Biologique

Récapitulatif : Un mois de février anormalement sec qui a permis d'effectuer les semis de printemps précoces et les interventions de désherbage et d'apport d'engrais. Le mois de Mars a en revanche été plutôt froid et pluvieux ce qui a empêché le travail des champs.

Prévision :

Résumé sur les 8 jours





	lun. 20	mar. 21	mer. 22	jeu. 23	ven. 24	sam. 25	dim. 26	lun. 27
								
	0	0	1.1	4.5	7.8	0	5.7	0.8
	52 / 94	56 / 91	56 / 99	68 / 89	62 / 86	54 / 89	72 / 91	89 / 90
	1 / 13	3 / 16	6 / 16	10 / 17	9 / 16	7 / 17	8 / 12	7 / 8

Prévision de la semaine : Nevers Sencrop CA 58



Un temps de printemps très variable avec de fortes amplitudes de températures

Dans ce numéro

-  Etat des cultures d'hiver
-  Semis des cultures d'été
-  Reliquat sortie hiver
-  On bloque la date

Toute l'info Bio sur
www.bio.bfc.chambagri.fr



Avec le soutien financier de :





Colza à Champignelles



Colza semé à Champignelles et La Belliole – CA89

La parcelle suivie à Champignelles continue sa croissance. Peu de dégâts de ravageurs observés pour le moment. A suivre sur le printemps...

Pois d'hiver et pois de printemps



Pois d'hiver,
semis fin décembre
La Marche – CA 58

Pois de printemps,
semis mi février
La Marche – CA 58

Les pois d'hiver dépassent régulièrement le stade 6 feuilles. Les pois de printemps semés précocement sont en cours de levée (stade crose). Ne pas intervenir avec du désherbage mécanique à ce stade. Attendre que le pois rayonne. Après apparition des vrilles le désherbage avec la herse étrille et la houe est déconseillé.

Féverole d'hiver : vitrine de variétés



Variété NEBRASKA
Chambeugle
CA 89

Variété TIFFANY,
Migennes
CA 89

Variété DIVA,
Migennes
CA 89

Variété OLAN,
Champignelles
CA 89

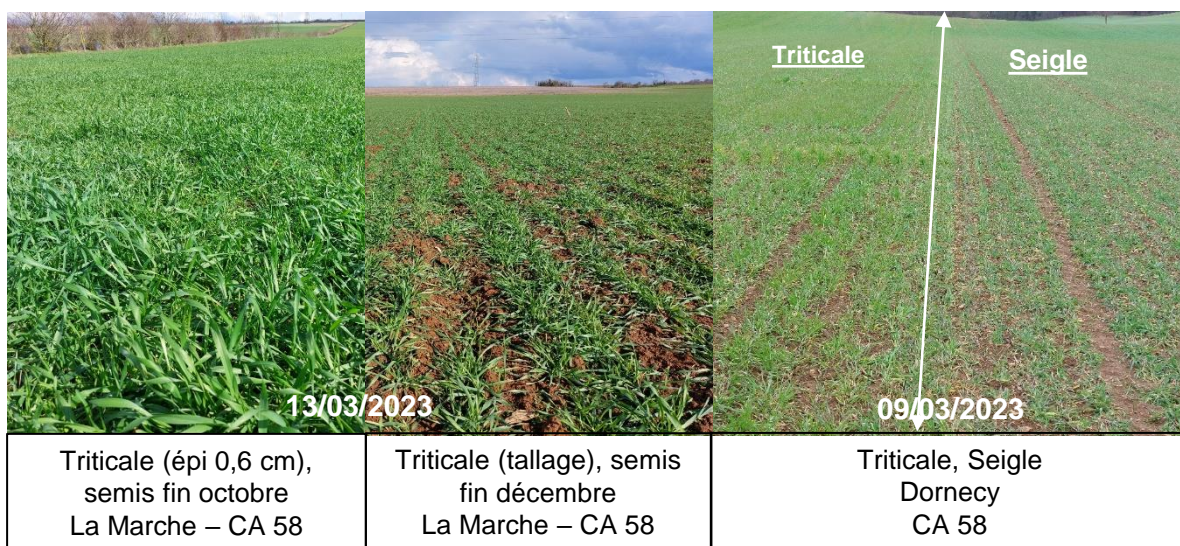
Céréales : stades variables en fonction des dates de semis, désherbage mécanique

Céréales d'hiver



Sur céréales d'hiver, le désherbage mécanique peut être envisagé en fonction des conditions pédoclimatiques jusqu'à fermeture du couvert. Le choix de l'outil se fait en tenant compte du type de sol, du stade de la culture mais surtout du stade des adventices à détruire.

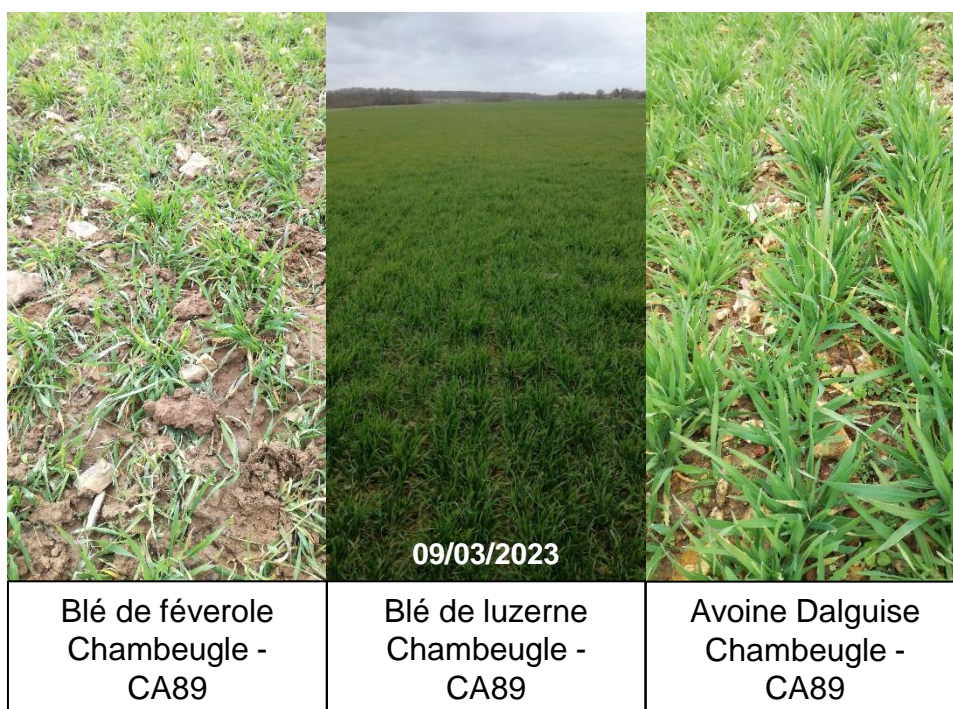
Blé stade tallage après passage de herse étrille –Donzy – Semis profond (5 cm) en prévision du désherbage mécanique



Triticale (épi 0,6 cm), semis fin octobre La Marche – CA 58

Triticale (tallage), semis fin décembre La Marche – CA 58

Triticale, Seigle Dornecy CA 58



Blé de féverole Chambeugle - CA89

Blé de luzerne Chambeugle - CA89

Avoine Dalguise Chambeugle - CA89

Céréales de printemps



Orge de Printemps
Chambeugle – CA 89

Blé de Printemps 1 feuille
Dorney – CA 58

Sur céréales de printemps, un premier désherbage mécanique a pu être réalisé « à l'aveugle » avant la levée de la culture. Un autre passage pourra être envisagé au stade tallage de la culture en prenant le soin de ne pas recouvrir la céréale.



Semis des cultures d'été

Préparer les semis

Destruction des couverts : si ce n'est pas déjà fait, il devient urgent de détruire les couverts avant culture d'été pour limiter leur impact. Il faut au moins deux mois pour permettre au couvert de se décomposer et éviter les gênes mécaniques lors du semis et ne pas concurrencer la culture sur les ressources en eau.

Les pluies de début mars ont pu faire relever des adventices, une reprise de travail du sol paraît donc indispensable. Préférer des outils à dents (pattes d'oie) avec un fort niveau de recouvrement pour éliminer les levées d'adventices. L'ouverture du sol permet son réchauffement plus rapide, toutefois en sol battant une ouverture juste avant le semis est à privilégier pour éviter la formation d'une croûte de battance.

Les semis pourront débuter sur des sols correctement ressuyés, une température minimum du sol suffisamment réchauffée (10 - 12°C) pour permettre une bonne implantation et un démarrage rapide des cultures. Le tableau ci-dessous reprend par espèce les périodes optimales de semis ainsi que les densités.

Si un désherbage mécanique (herse étrille, houe rotative) est prévu, pensez à augmenter les doses de semis.

Espèces	Date d'implantation	Densités de semis
Œillette (pavot graine)	A partir du 15 Mars	1 kg/ha
Cameline	1 ^{er} Avril-15 juin	3 à 5 kg/ha
Pois Chiche	Avril-Mai	50 à 75 grains/m ²
Chanvre	10 Avril-10 Mai	40 à 50 kg/ha
Tournesol	20 avril – 10 mai	8 – 10 grains/ m ²
Maïs	1 ^{er} – 15 mai	9 – 10 grains/m ²
Sorgho	1 ^{er} mai – 1 ^{er} juin	30 grains/m ²
Soja (+ inoculum)	1 ^{er} Mai - 1 ^{er} Juin	70 grains/m ²
Sarrasin	À partir du 15 mai	150 – 200 grains/m ²

Le désherbage mécanique peut intervenir à plusieurs niveau :

Avant semis : réaliser des faux semis

En post-semis/prélevée : Un passage « à l'aveugle » avec une herse étrille peut s'avérer payant si les conditions pédoclimatiques sont satisfaisantes (absence de pluie dans les 3 jours qui précèdent et suivent le passage).

En post levée de la culture : Sur adventices en cours de levée, un passage de herse étrille ou de houe rotative peut être intéressant, si les conditions climatiques sont séchantes (au moins 3 jours sans pluie avant et après l'intervention) pour permettre le dessèchement des adventices.

Un ou deux passages de bineuse peuvent intervenir en complément d'autres actions de désherbage sur des cultures suffisamment développées (3 feuilles sur maïs, 2 paires de feuilles sur tournesol, 3-4 feuilles unifoliées sur soja) pour la gestion des annuelles. Le dernier passage de bineuse peut être l'occasion de réaliser un léger buttage pour désherber le rang.

Attention, sur les vivaces, le scalpage réalisé avec une bineuse peut avoir l'effet inverse escompté en multipliant les adventices par bouturage des rhizomes.

Tableau récapitulatif des stratégies de désherbage mécanique sur quelques cultures d'été

Cultures	Herse étrille	Houe rotative	Bineuse
Tournesol	-Prélevée -Eviter stade pointant -A éviter en post semis ou alors avec très faible agressivité.	Déconseillé au stade pointant et 1- 2 f Dès 3-4 paires feuilles	Dès 3 paires feuilles (protège plants) jusqu'à limite passage tracteur (buttage possible)
Soja	-Prélevée -Eviter stade pointant -1 ^{ère} feuille trifoliée	Déconseillé au stade pointant et 1- 2 f dès 1 ^{ère} feuille trifoliée	dès 1 ^{ère} feuille trifoliée
Maïs	Faux semis	Faux semis	3 F ~ 10F
	Prélevée	Prélevée	
	Levée à 2F	Levée à 2F	
	2 F à 6 F	2 F à 5 F	

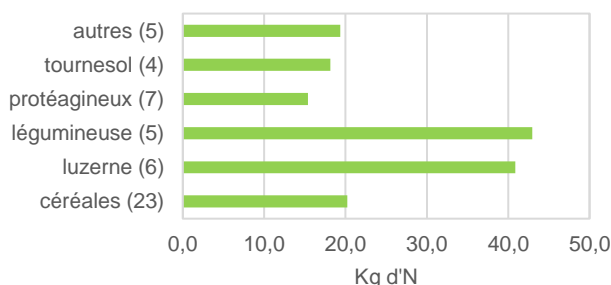
Si vous êtes intéressés, vous pouvez contacter la CA 58 pour effectuer des suivis de désherbage mécanique.



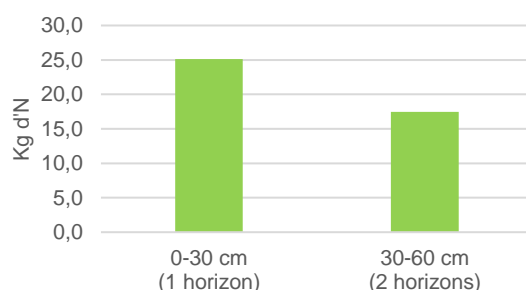
Reliquats sortie hiver (CA89)

La directive nitrates impose la réalisation d'un reliquat sortie hiver (RSH) sur toutes les exploitations agricoles. Au-delà de l'aspect réglementaire et vu le contexte tendu sur le marché des engrais organiques, il paraît intéressant de faire un bilan sur les résultats de cette campagne (CA89) pour adapter les stratégies de fertilisation des cultures.

Reliquat moyen en fonction du précédent



Reliquat moyen en fonction du nombre d'horizons



Les résultats moyens peuvent cacher une grande disparité en fonction des types de sol et des précédents.

Les légumineuses (trèfle) et la luzerne sont les deux précédents laissant un reliquat sortie hiver supérieur à 40 kg d'N/ha. Pour tous les autres précédents les reliquats sont en dessous de 20 kg d'N/ha.

Pour les sols très superficiels le reliquat moyen est de 25 kg d'N/ha alors que pour les sols plus profonds il n'est que de 17,5 kg d'N/ha.



Taille des Haies

Nous vous rappelons que pour 2023 les dates d'interdiction de broyage de haies sont fixées du **15 mars** au **15 août**. A ces dates, il faut tenir compte des dates de la directive oiseaux des espèces protégées qui interdit de broyer les haies du **15 mars** au **31 Août**. Il faut rappeler l'interdiction de la destruction d'habitat de toute espèce protégée qui restent en vigueur toute l'année.



On bloque la date

Journée technique et visite d'essai :

- **13 avril** journée démonstration de matériels de travail du sol (lieu à confirmer)
- **24 mai** visite plateforme d'essai XP BIO 89 à Migennes (89)



Plateforme XP BIO à Migennes

Formation :

« Favoriser les auxiliaires des cultures sur l'exploitation agricole », Mardi 18 Avril 2023
Lieu : Nevers (58).

Contact : Céline BEAUVOIS - 03 86 93 40 37

UN CONSEIL
PHYTOPHARMACEUTIQUE
NEUTRE ET OBJECTIF !
AGRÉÉ PAR LE MINISTÈRE
EN CHARGE DE
L'AGRICULTURE,
SOUS LE NUMÉRO
IF01762

TechNiebio
chambre d'agriculture de la Nièvre



CA58
François BONAL - 06 40 30 51 73
Conseiller productions végétales
Réfèrent Agriculture Biologique



CA89
Marie BOUILLE - 07 86 73 08 37
Expérimentation en Agriculture Biologique

CONTACTEZ-NOUS : Pilotez en toute simplicité votre assolement

Charles DUVIGNAUD - 06 33 27 02 60
réfèrent élevage en Agriculture Biologique

Marjorie LAUTIER - 06 77 75 30 28
Conseillère en Agriculture Biologique

Noémie SANSOIT - 07 86 73 08 37
Coordination Agriculture Biologique

Marianne ROISIN - 06 80 93 95 00
Conseillère en Agriculture Biologique

mes satimages mesparcelles
l'accélérateur de performance

facebook
GDA de la Nièvre

La Chambre d'agriculture de la Nièvre est titulaire d'un contrat d'assurance n° 72382940R-0010 garantissant notamment sa responsabilité civile professionnelle pour l'activité de conseil indépendant en préconisations phytopharmaceutiques